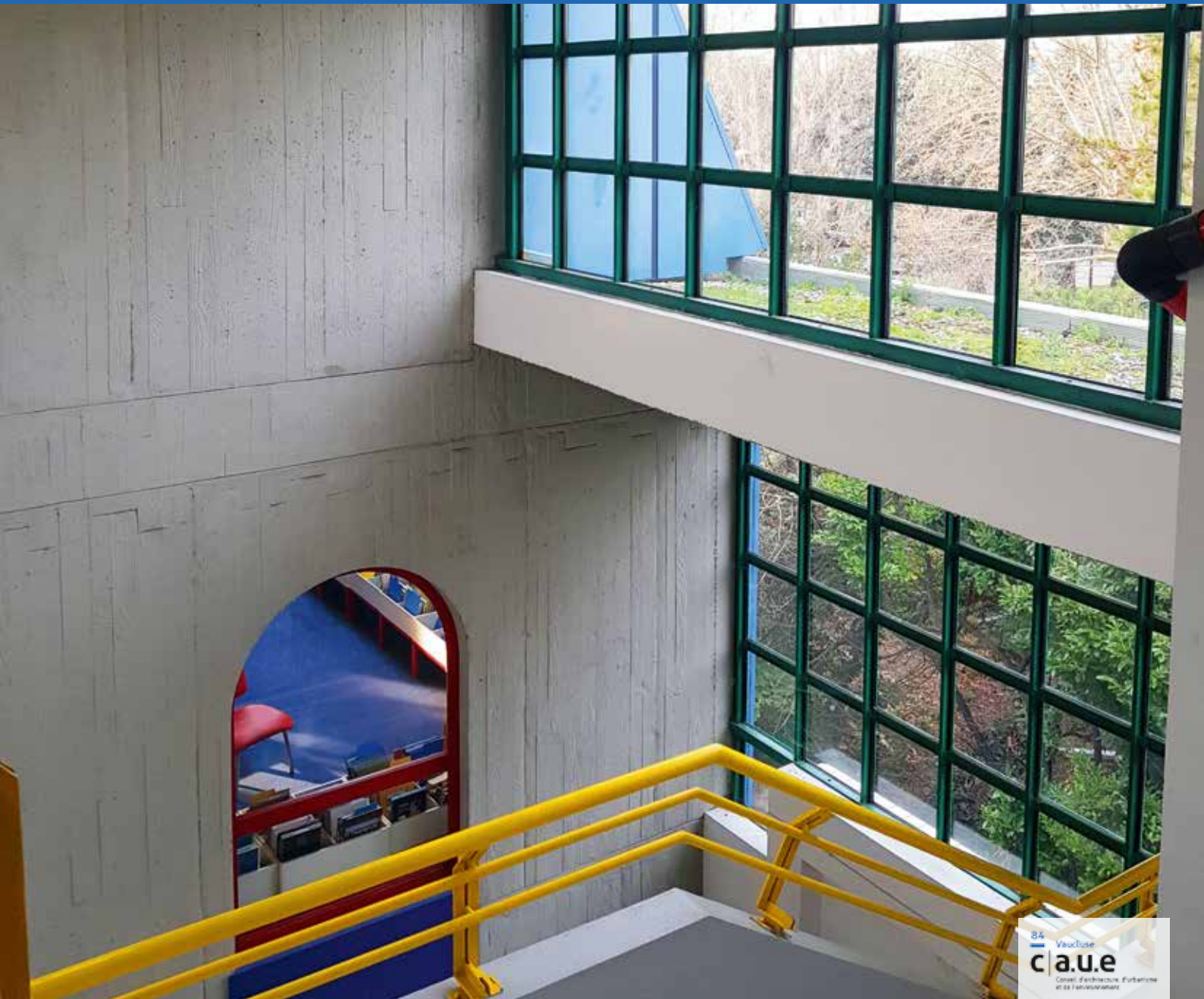


RAPPORT D'ACTIVITE 2019

CONSEIL d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT de VAUCLUSE



INFORMER - SENSIBILISER - CONSEILLER - FORMER

SOMMAIRE

Edito	1
1-Les missions du CAUE	2
2-Finances et chiffres clés	4
3-Projets territoriaux de valorisation et de développement durable	8
4-Urbanisme	12
5-Aménagement d'espaces publics	16
6-Construction et aménagement de bâtiments publics	21
7-Protection et mise en valeur du patrimoine bâti	25
8-Protection et mise en valeur du patrimoine naturel	29
9-Fonds départemental pour l'amélioration du cadre de vie	33
10-Sensibilisation	35
11-Partenariats	41
12-Assistance architecturale	46
Carte des secteurs	49
L'équipe et le bureau	

Couverture : Médiathèque Jean-Louis Barrault, Avignon

EDITEUR

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse
Immeuble le Ronsard - 631 chemin des Meinajariès 84140 Avignon
Tél. 04 90 13 49 50

Mail : secretariat@caue84.fr

Site : www.caue84.fr

Directeur de la publication : Pierre Gonzalvez

ISSN 1169 - 4645

Impression 1000 exemplaires - Imprimerie Cornu Avignon

Maquette : KH Communication





Organisme associé du Département de Vaucluse, en partenariat avec d'autres organismes qui y sont également liés (*VPA, ADIL, SOLIHA*), nous nous sommes attachés en 2019 à développer toujours plus de synergies avec les différents services du Département.

En parallèle, nous maintenons le lien permanent de notre équipe auprès de chaque collectivité du Vaucluse, et, par voie de conséquence, avec les habitants et porteurs de projets de ces territoires.

Outre ces actions « *traditionnelles* », on peut souligner pour 2019 nos actions sur la thématique du logement, que ce soit pour aider très concrètement les collectivités à créer plus de logements ou encore, et de manière tout aussi essentielle, pour assister les porteurs de projet au profit d'une exigence de qualité indispensable pour le confort de leurs futurs occupants, comme pour la qualité de notre cadre de vie.

Pour cette année 2020, notre équipe d'architectes, paysagistes, géographe va plus que jamais se tenir à disposition des nouvelles équipes municipales pour les accompagner dans leurs projets et leur présenter, si possible, une vision alternative pour l'aménagement de nos territoires. En effet les crises en cours, que ce soit la pandémie ou la crise climatique, devraient nous obliger à revoir en profondeur nos pratiques et projets. Cette page reste à écrire et nous nous efforcerons de contribuer à l'indispensable réflexion qui doit se mettre en place dans les différents domaines concernant l'A, l'U et évidemment l'E.

Pierre Gonzalvez
Président du CAUE
Vice-Président du Département

1 les **MISSIONS** du **CAUE**

Le CAUE, ou Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture de 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental, le législateur ayant réaffirmé récemment que l'architecture, les paysages et le patrimoine étaient d'intérêt public.

Le CAUE a été créé à l'initiative du Département de Vaucluse, il est présidé par un élu local : Pierre Gonzalvez, vice-président du Département.

LES CAUE SONT INVESTIS DE 4 MISSIONS :

Extraits de la loi du 3 janvier 1977

Conseiller les collectivités

Le CAUE est à la disposition des collectivités et administrations publiques qui peuvent le consulter pour tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement : diagnostics territoriaux, analyse de paysage, études préalables aux documents d'urbanisme, guides de recommandations architecturales et paysagères, accompagnement des projets d'équipements publics, etc.

Conseiller les particuliers

Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Former

Le CAUE contribue à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Sensibiliser

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

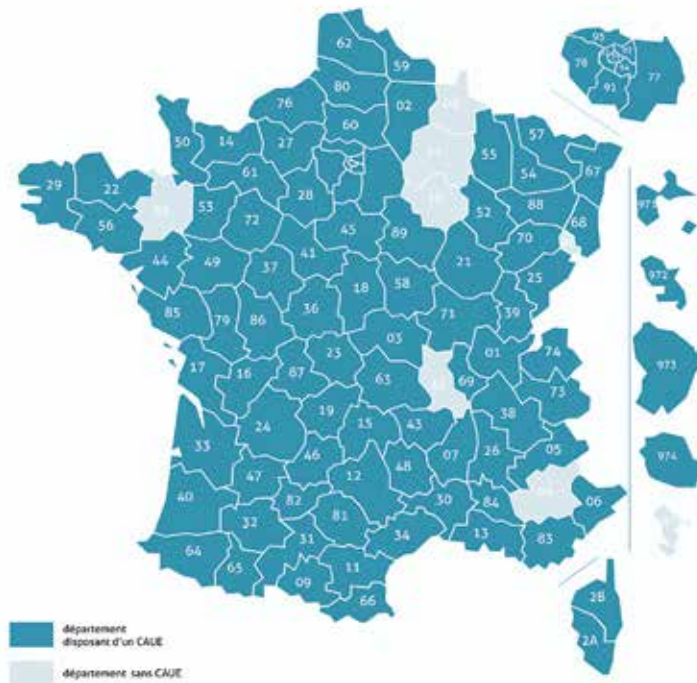
UN ORGANISME ASSOCIÉ DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Historiquement né de la volonté du Département, c'est ce dernier qui est en charge au sein du Conseil d'Administration, de la gouvernance de l'association. Chaque année les deux institutions renforcent leur partenariat en développant, à côté des traditionnelles missions de conseil au public et d'accompagnement des collectivités, des

missions d'accompagnement aux services du Département.

La convention cadre liant le CAUE au Département pour la période 2018-2020 définit ainsi des axes d'intervention communs permettant de créer des articulations entre les dynamiques portées par les deux partenaires pour favoriser des synergies de développement territorial à l'échelle du Vaucluse. Les axes d'intervention convergent avec les axes de la stratégie « *Vaucluse 2025-2040* » :

- Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse,
- Soutenir la structuration des territoires de proximité,
- Contribuer à une société plus inclusive et plus solidaire,
- Refonder une gouvernance partenariale.



93 CAUE en France



Organisme associé du
Conseil départemental de Vaucluse



2 FINANCES et CHIFFRES CLÉS

Les recettes du CAUE proviennent essentiellement du produit de la taxe d'aménagement perçue par le Département ainsi que des adhésions et contributions des collectivités membres.

Les comptes 2019 s'établissent à 1 378 610 € en recettes et 1 371 426 € en dépenses, soit un excédent de 7 184 € (*avant validation du commissaire aux comptes*).

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le montant de la taxe d'aménagement, taxe affectée qui finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE, reversé au CAUE de Vaucluse au titre de 2019 par le Conseil départemental a été de 876 000 €. A ce montant s'ajoute la prise en charge par le Département des actions inscrites dans la convention cadre soit 59 975 €.



ADHÉSIONS

Le montant des adhésions reste stable à 89 470 € pour 169 adhésions. 130 communes sur les 151 du département sont ainsi adhérentes.

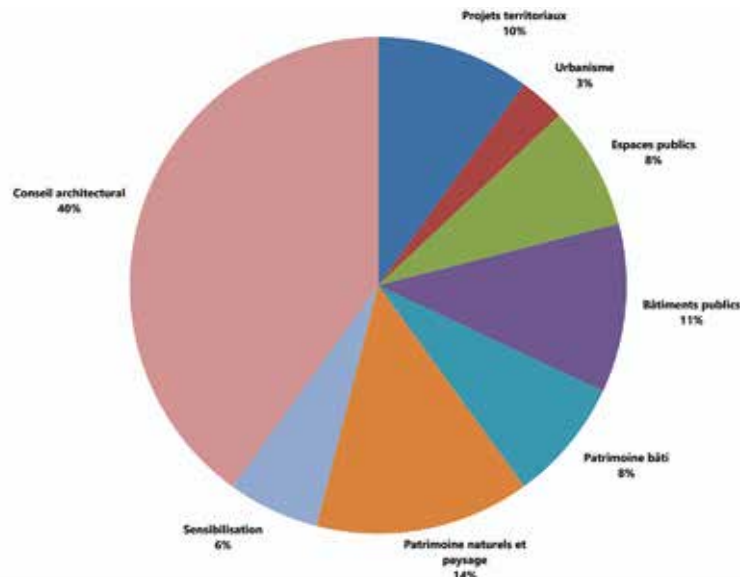
CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Le montant des conventions, passées pour la plupart avec des collectivités dont le Conseil départemental, s'élève à 241 878 €. Il faut noter qu'additionné aux adhésions, ce montant représente près de 30% des recettes.

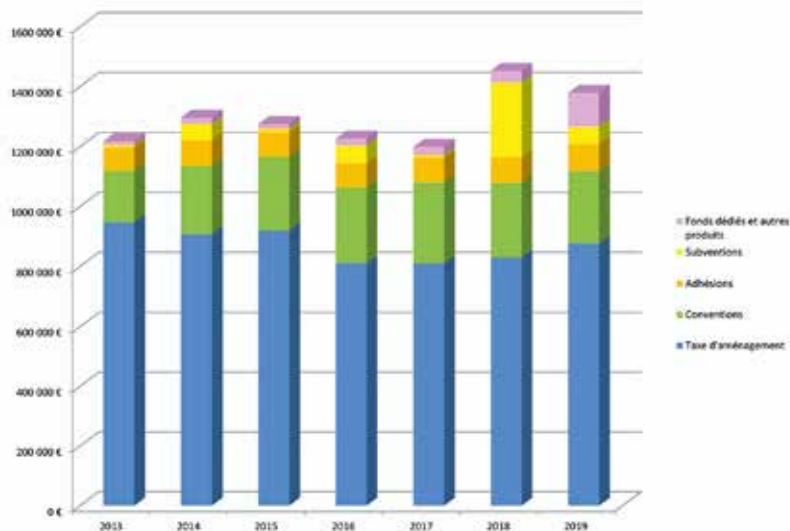
SUBVENTIONS

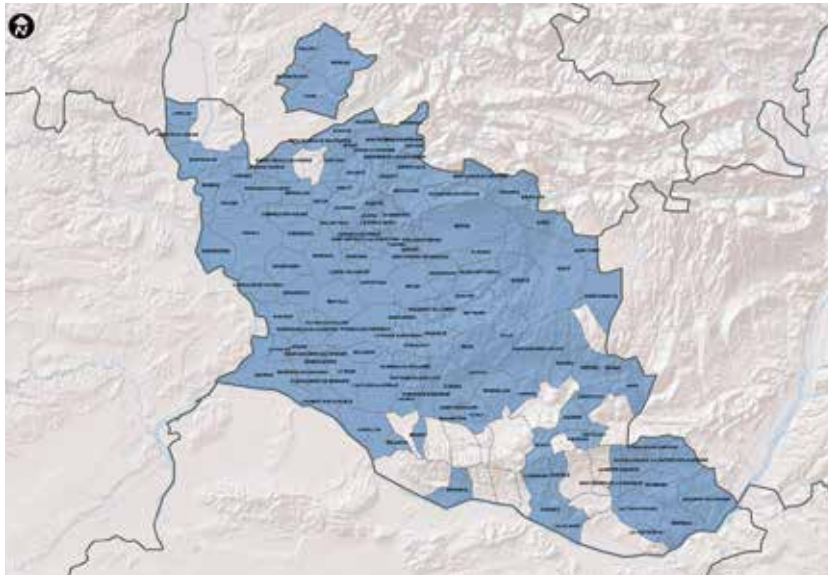
Outre la poursuite des actions inscrites en 2018 pour l'étude Trame verte et bleue (Agence de l'eau) et pour le projet trAILS (Europe), en 2019 deux aides sont prises en compte : de la DREAL sur les Ecoquartiers, et de la DRAC sur les fiches conseil et le label patrimoine remarquable. A noter que ces aides correspondent à des actions qui se déroulent souvent sur plusieurs années.

RÉPARTITION DES RECETTES SUR LES CONVENTIONS 2019 PAR TYPE D'ACTIVITÉ



EVOLUTION DES RECETTES DE 2013 À 2019






130 communes adhérentes au CAUE de Vaucluse



Intercommunalités adhérentes en 2019

2019

 en **QUELQUES CHIFFRES**

- 
- 117** communes disposent de l'assistance architecturale du CAUE
 - 32** communes disposent de l'assistance architecturale du Parc du Luberon, cofinancée par le CAUE
 - 169** adhérents au CAUE, dont :
 - 130** communes
 - 10** intercommunalités ou syndicat de communes
 - 10** journées ou séances d'information ou de visite ont été organisées
 - 470** personnes environ ont participé à ces journées
 - 11 500** dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme ont fait l'objet d'une fiche avis *
 - 3 900** pétitionnaires ont été rencontrés dans leur commune *
 - 2 050** permanences de conseil architectural en commune *
 - 20** conventions de permanences supplémentaires d'assistance architecturale ont été établies
 - 44** conventions de mission d'accompagnement ont été établies avec les collectivités
 - 78** avis donnés au Département concernant des projets du Département ou des collectivités

*PNRL inclus

3 PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE



De par sa mission de service public, le CAUE accompagne dans la durée les collectivités dans la définition d'orientations d'aménagement et de développement à moyen ou à long terme. Ainsi, l'appui à l'élaboration de chartes ou à la labellisation de territoires offre un cadre spatial et temporel cohérent à la mise en œuvre de politiques d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.



TRAME VERTE ET BLEUE DE LA PLANIFICATION RÉGIONALE À LA CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE

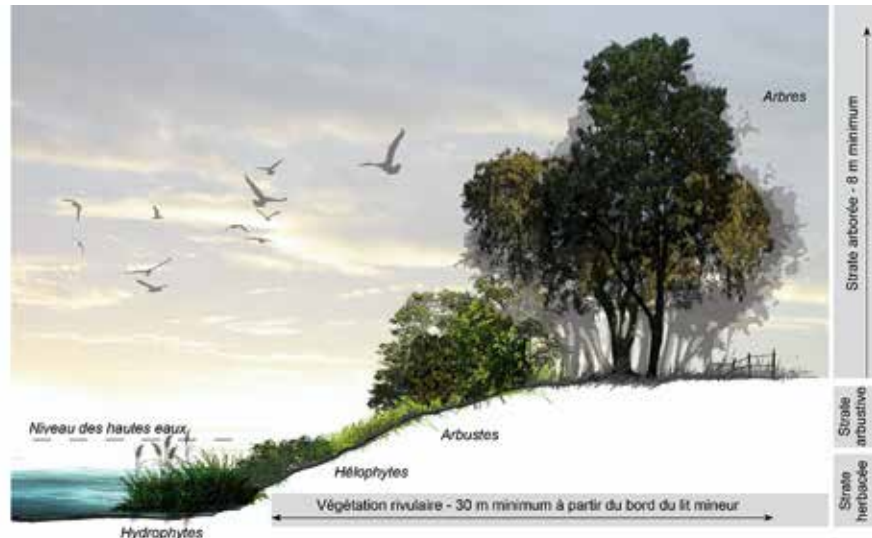
Renaturation et valorisation
écologique des berges des cours
d'eau et canaux de la Plaine
Comtadine

Préambule

L'année 2015 a marqué la finalisation des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Après cette première phase de conception d'une planification régionale des continuités écologiques, il apparaît maintenant nécessaire de sensibiliser l'ensemble des acteurs et les élus en particulier à la déclinaison locale de la trame verte et bleue.

Dans ce contexte, la Fédération Nationale des CAUE a lancé un appel à manifestation d'intérêt en partenariat avec l'association Régions de France et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (devenu Ministère de la Transition écologique et solidaire depuis mai 2017) pour favoriser le passage du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) auquel s'est substitué en 2019 en région PACA le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), à la construction de stratégies pour la biodiversité dans les territoires et les EPCI.

Les CAUE des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse ainsi que l'ARBE PACA se sont associés pour répondre à cet appel. Le souhait de proposer un projet ambitieux, portant également sur la problématique des milieux aquatiques et humides, a conduit les CAUE à présenter ce projet dans le cadre de l'« Initiative biodiversité » de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.



Coupe de principe d'organisation de la végétation rivulaire

Les objectifs de la démarche

Cette étude consiste à accompagner des collectivités locales dans la définition d'une stratégie pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue sur leur territoire. Dans le département de Vaucluse, l'étude porte sur la renaturation des cours d'eau naturels et la valorisation écologique du canal de Carpentras dans les traversées urbaines du nord de la plaine comtadine. Les tronçons concernés sont : Le Brégoux à Aubignan, la Salette à Beaumes-de-Venise, le Canal de Carpentras à Beaumes-de-Venise



La Salette à Beaumes-de-Venise

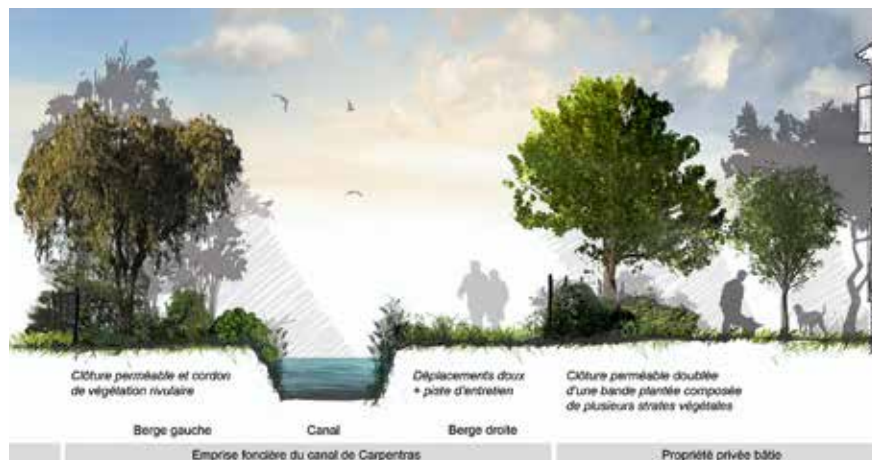
et Carpentras, le canal de la Sainte-Famille à Monteux.

Cette étude permettra :

- De concevoir et structurer des démarches de soutien pour la traduction du plan d'action stratégique du SRADDET PACA à une échelle locale et d'en proposer une mise en œuvre adaptée ;
- De valoriser l'expérience acquise et son caractère innovant par sa diffusion afin que d'autres collectivités puissent se l'approprier ;
- De mettre en œuvre des solutions concrètes et partagées aux besoins exprimés dans les territoires, en valorisant les services rendus de la biodiversité et de la nature.

Ainsi des propositions d'aménagement, de gestion ou de prise en compte dans les documents de planification des enjeux paysagers et de continuités écologiques, en lien avec la trame verte et bleue, seront élaborées sur les sites sélectionnés dans le cadre d'un processus de concertation et de sensibilisation associant les acteurs locaux

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE



Coupe de principe du traitement des abords du canal en interface avec les parcelles bâties

compétents. Ces expérimentations seront valorisées sous la forme de fiches techniques en vue d'une diffusion et d'une reproduction dans des contextes analogues.

La démarche en cours

La 1^{ère} phase de l'étude a porté sur un état des lieux des démarches complémentaires (*Contrat de rivière SOMV, PAPI, PPRi*) et des outils et mesures de protection (*SRCE, TVB Ventoux, documents de planification urbaine*) existants sur le périmètre d'étude. Croisé avec une approche hydrographique, une analyse paysagère et une analyse des perceptions sociales des tronçons étudiés, ce diagnostic/état des lieux a permis de définir un programme d'actions décliné en trois grands objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en trois actions (*exemple du Brégoux à Aubignan*) :

- 1A : Considérer le cours d'eau comme un élément de la Trame verte et bleue
 - Action 1A.1 : Rétablir et/ou conforter les continuités écologiques de la TVB notamment en lien avec le canal de Carpentras et l'ENS de Belle Ile
 - Action 1A.2 : Favoriser la réimplantation ou la densification de la végétation rivulaire
 - Action 1A.3 : Lutter contre les invasives

■ 1B : Délimiter l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau

● Action 1B.1 : Adapter les berges en vue de rétablir les liens entre le milieu aquatique et le milieu terrestre

● Action 1B.2 : S'assurer de la vocation des sols en lien avec l'espace de bon fonctionnement du Brégoux

● Action 1B.3 : Lutter contre l'érosion des berges

■ 1C : Mettre le cours d'eau au cœur du projet urbain

● Action 1C.1 Prescrire des recommandations architecturales et paysagères prenant en compte le cours d'eau

● Action 1C.2 Renforcer la trame des déplacements doux en développant les liaisons douces transversales au Brégoux et en facilitant les accès au cours d'eau

● Action 1C.3 : Sensibiliser les riverains et usagers aux services rendus par le cours d'eau en vue notamment de limiter les incivilités

Chaque programme d'actions porte sur deux échelles d'intervention : d'une part, des actions ponctuelles pouvant être mises en œuvre à court terme et concernant des aménagements ciblés, des mesures de gestion et de sensibilisation, d'autre part,

La renaturation vise à rendre aux cours d'eau une bonne qualité de l'eau, un débit, un tracé et des berges proches de l'état naturel et à retrouver des biotopes abritant une faune et une flore diversifiées.

des actions relevant de la planification urbaine, donc mises en œuvre sur le long terme, portant sur la place du cours d'eau (ou du canal) dans le territoire, les usages et la formulation de recommandations architecturales et paysagères en lien avec le cours d'eau et/ou le canal.

Chaque action est décrite précisément et localisée. Les outils de planification urbaine mobilisables pour la mise en œuvre de ces objectifs à travers le plan local d'urbanisme (*PLU*) sont repérés et des propositions d'aménagements ponctuels sont émises.

Cette étude toujours en cours est cependant déjà entrée dans une phase opérationnelle avec l'intégration de premiers éléments dans les PLU d'Aubignan et de Beaumes-de-Venise. Par ailleurs, des retours d'expériences ont également déjà eu lieu notamment à l'attention de collectivités situées dans le parc naturel régional du Luberon.

A venir...

Une diffusion plus large de ces expérimentations menées parallèlement sur des sites pilotes dans les Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse est prévue dans une 3^{ème} phase avec la formalisation de fiches en vue d'une diffusion et d'une reproduction dans des contextes analogues.

D'autres MISSIONS menées en **2019**

Conseil départemental : expertise paysagère dans le cadre des projets routiers du Département (*Sérignan, Mérindol, Crillon-le-Brave, Apt*)

Conseil départemental : expertise dans le cadre de la labellisation des parcs et quartiers d'activités-Labels EcoParcs+ / Parc+ (*Cavaillon, Pertuis, Valréas, Sablet, Villes-sur-Auzon*)

Interreg trALLs : programme de requalification des friches industrielles dans l'arc alpin

OGS : finalisation de l'étude de définition et lancement de la phase opérationnelle du projet Grand site de Fontaine de Vacluse

Via Venaissia : Contrat d'axe 3^e année (*gares de Jonquières et Sarrians, liaison Aubignan - Loriol, raccordement pôle échange multimodal Orange*)

SI du bassin versant du Rieu Foyro : mise en œuvre du schéma d'aménagement

Gordes : mise en place d'un périmètre dérogoatoire à l'article L111-6-2 du Grenelle II

Buisson : mise en place d'un périmètre dérogoatoire à l'article L111-6-2 du Grenelle II

Renforcement des liens avec les intercommunalités (*PCAET, OPAH, PLH, ADS, SCOT*)

Programme d'**ACTIONS** **2020**

Conseil départemental : accompagnement du Schéma vélo, en partenariat avec l'AURAV

Conseil départemental : suivi de la Charte qualité pour les parcs et quartiers d'activités

Conseil départemental : expertise paysagère dans le cadre des projets routiers du Département

Trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale. Sites pilotes sur les communes de Beaumes-de-Venise, Aubignan, Carpentras et Monteux

Interreg trALLs : programme de requalification des friches industrielles dans l'arc alpin, workshop à L'Argentière - La Bessée les 11, 12 et 13 février

OGS : lancement de la phase opérationnelle du projet Grand site de Fontaine de Vacluse

Via Venaissia poursuite des aménagements (liaisons vélo Jonquières, Sarrians, plantations Carpentras)

SI du bassin versant du Rieu Foyro : mise en œuvre du schéma d'aménagement

Assistance à la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat pour l'aménagement de la « voie des Papes » à Sorgues

Renforcement des liens avec les intercommunalités

Entraigues-sur-la-Sorgue, village d'entreprises, aménagement de l'entrée de la zone

Parc du Ventoux, signature d'une convention de mise à disposition du fonds iconographique de l'année 2000 pour la poursuite d'un observatoire photographique de l'évolution des paysages du Ventoux.

Cabrières d'Avignon : liaison cyclo au Collège du Calavon et à l'EV8



4

URBANISME



En charge de l'application des règlements d'urbanisme au quotidien, le CAUE se doit également d'être présent en amont pour accompagner les communes dans les différentes phases d'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En relation avec les services de l'Etat, ainsi qu'avec les bureaux d'études, le CAUE peut aussi apporter un autre regard sur les perspectives d'évolutions urbaines et paysagères du territoire communal, notamment au regard des problématiques climatiques.



LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ANALYSÉE AU TRAVERS DE L'OUTIL OAP

Le réseau du Comité Départemental d'Information et de Coordination de l'Habitat CDICH¹, espace de réflexion et d'échange entre les différents partenaires départementaux sur la thématique de l'habitat et des thématiques qui lui sont connexes, se consacre depuis des années à l'organisation de séminaires à destination de l'ensemble des acteurs du département, au premier rang desquels se trouvent les élus. L'année 2019 fut une année particulière dans le fonctionnement de ce comité en ce sens qu'il a été convenu collégalement d'expérimenter un nouveau format de travail porté sur les enjeux opérationnels que rencontrent les communes. En effet, il a été décidé d'appréhender l'outil « *Orientations d'Aménagement et de Programmation* » OAP en tant qu'élément fort du PLU au service d'une traduction opérationnelle des enjeux de planification, dont figurent notamment les politiques en faveur de l'habitat.

Le premier territoire choisi comme terrain d'investigation fut celui du Pays d'Apt dont le PLH (*Programme Local de l'Habitat*) était en cours d'élaboration et devrait être approuvé en 2021. Le CAUE a mené, à la demande du Conseil départemental, un travail d'expertise général sur l'ensemble des documents d'urbanisme des communes de l'EPCI et plus spécifiquement sur les OAP Habitat en lien avec les enjeux du SCOT.

Ce travail a permis de mettre en évidence l'état d'avancement des opérations d'habitat envisagées dans les différentes OAP. Un premier constat indiquait qu'une majorité d'entre elles restaient au stade d'orientations et n'arrivaient pas à engager les phases pré opérationnelles.

Le travail s'est prolongé par une séance d'échange entre les partenaires du CDICH pour évaluer conjointement les raisons de ces blocages. Il s'est avéré, le plus souvent,



Exemple OAP 4 hameau du Billard, PLU de Gargas

que l'enjeu foncier et sa dureté² étaient des questions récurrentes et centrales qui devaient être mieux appréhendées.

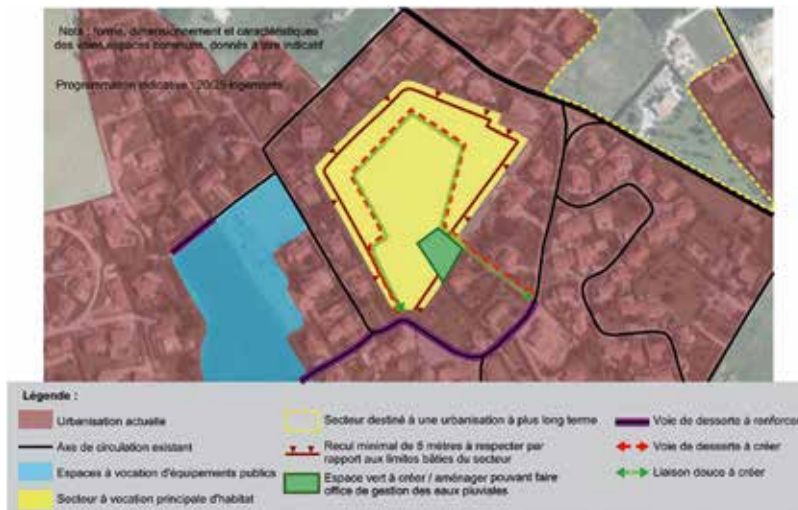
Ainsi, il a été décidé d'inviter les services de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon afin de confronter ces premières conclusions à un regard de terrain et de mettre en lumière notamment les enjeux fonciers. Marion Eyssette, chargée de mission aménagement et développement du territoire, a assuré la présentation de la stratégie foncière élaborée par le cabinet NODAAL à la suite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la région Sud et la DREAL dont la CCPAL a été lauréate.

Les nouveaux échanges entre les membres du CDICH, à la suite de cette présentation, ont convergé vers l'intérêt de :

- Mobiliser le plus en amont la question du foncier pour garantir le passage à l'opérationnel ;
- Mettre en place des documents pédagogiques à destination des élus pour apporter un éclairage sur les outils quantitatifs et qualitatifs au service de l'habitat que sont, entre autres, la mixité sociale et les OAP « *habitat* » ;
- Poursuivre le travail d'expertise sur d'autres territoires du département pour consolider les premiers résultats obtenus.

¹ Ce comité réunit autour du Département de Vaucluse les organismes associés qui exercent leur activité dans les domaines de l'habitat (Mistral Habitat – Le CAUE – SOLiHa – La SPL Territoire 84 – Vaucluse Provence Attractivité – LADIL)

² La notion de dureté foncière renvoie, dans le cadre de stratégie foncière, à l'évaluation de la difficulté à mobiliser ou acquérir des terrains par rapport au découpage parcellaire, au nombre et au type de propriétaire (personne physique, morale, publique...), à la complexité des partages de droit de propriété (indivision, recherche d'héritier...) Source : Site internet de la DREAL PACA



OAP n°4 du PLU de Gargas : Hameau des Billards



LE POINT DE VUE

Marion Eyssette
Chef de projet Aménagement & développement durable du territoire
Communauté de communes Pays d'Apt Luberon



L'OAP, outil réglementaire de la planification, est un des principaux moyens que la commune mobilise

dans son PLU pour la production de logements et notamment de logements abordables. Il y a dans l'OAP une dimension prospective que n'existait pas avec les POS.

A travers l'OAP, la commune exprime son projet politique et lui donne un caractère opérationnel. Elle fixe des objectifs de production de logements, qualitatifs, quantitatifs, de mixité et donne souvent les grandes lignes du projet d'aménagement à travers un schéma d'organisation des voiries et des espaces publics qui accompagnent les logements. Je pense que l'OAP a une vertu pédagogique, elle doit être compréhensible et appropriée. Elle permet d'instaurer le dialogue entre les parties prenantes (élus, aménageurs, opérateurs, propriétaires, instructeurs, etc...) Chose indispensable à la réussite du projet !



D'autres
MISSIONS
menées en
2019

Conseil départemental : travail sur le Porter à Connaissance du Département en matière d'urbanisme

Conseil départemental : accompagnement des communes pour la concrétisation de sites en OAP Habitat (*expérimentation Pays d'Apt*)

Conseil départemental : fiche pédagogique PLU habitat (servitudes de mixité sociale)

Séguret : analyse paysagère en vue de l'extension d'une zone constructible

Participation atelier Coefficient Biotope PLU Avignon AURA

Contribution PLU Avignon pour patrimoine XX^e siècle extra muros



Conseil départemental : travail sur le Porter à Connaissance du Département en matière d'urbanisme

Conseil départemental : accompagnement des communes pour la concrétisation de sites en OAP Habitat (*Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse*)

Conseil départemental : création d'une fiche pédagogique PLU habitat (OAP et servitudes de mixité sociale)

Sablét : assistance pour la requalification des espaces publics du village

Faucon : analyse préalable à l'urbanisation

Saumane-de-Vaucluse : accompagnement pour l'aménagement du futur quartier « Terres des Pierres »

Partenariat avec les démarches Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Contrat de Transition Ecologique (CTE) de la COVE : Formation-action, ateliers de sensibilisation des élus ; guide des bonnes pratiques en aménagement durable en partenariat avec l'AURAV

Entraigues-sur-la-Sorgue : mission avec SOLIHA84 pour la requalification du centre ancien

Réflexion avec la Chambre d'agriculture sur un document de sensibilisation des agriculteurs pour l'aménagement de logements en zone agricole

Pernes les Fontaines : aménagement du quartier de la gare

Le Barroux : projet d'écoquartier



Programme
d'**ACTIONS**
2020

5

AMÉNAGEMENTS d'ESPACES PUBLICS



Le CAUE accompagne traditionnellement les maîtres d'ouvrage publics pour l'élaboration de leurs programmes d'aménagement urbain. L'élaboration d'un programme qui peut s'appuyer sur un processus de concertation consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du lieu. Une fois l'enveloppe budgétaire prévisionnelle arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.



AMÉNAGEMENT D'UN PARC PUBLIC À SÉRIGNAN-DU-COMTAT

La commune de Sérignan-du-Comtat a acquis une parcelle de 1 200 m² composée de deux maisons d'habitation sans valeur patrimoniale et d'un jardin. Elle est située au cœur du tissu urbain historique patrimonial, à proximité des services (hôtel de ville, centre-aéré, poste) et des commerces. Elle est comprise dans les périmètres de protection des Monuments Historiques de l'église paroissiale Saint-Etienne et de la Maison dite de Diane de Poitiers. Le centre historique est également inscrit au titre de la protection des sites et monuments naturels.

Souhaitant accroître l'attractivité du centre-ville, la municipalité envisage de démolir ces maisons afin d'y aménager quelques places de stationnement ainsi qu'un jardin public ouvert au public et en particulier aux anciens



Situation existante de l'îlot

et aux enfants.

Les objectifs de l'aménagement sont :

- L'accroissement de l'attractivité du cœur de village,

- L'aménagement d'un jardin public ouvert au public,
- La préservation du caractère villageois du centre ancien,
- La mise en valeur du patrimoine bâti,
- L'amélioration du cadre de vie des habitants et des visiteurs,
- L'augmentation de l'offre en stationnement sur la commune.

Les partis pris de l'aménagement sont :

- Un aménagement qualitatif et cohérent de « cœur de village » des abords de l'hôtel de ville, mettant en valeur le bâti villageois et

Principes d'organisation

- Prévoir un aménagement qualitatif et cohérent de « cœur de village », entre la Place Général de Loye, le pignon ouest de la mairie et les rues de Trouillas et Petite Vignette, mettant en valeur le bâti villageois et les perspectives sur le patrimoine. Réduction de la place de la voiture et sécurisation des déplacements piétons.
- Étudier les possibilités de réduire le stationnement sur la Place Général de Loye (coordonné avec le gendarmier), et le reporter sur la parcelle d'étude ou sur d'autres zones de stationnement en périphérie du centre.
- Création d'une aire de stationnement au nord de la parcelle, avec accès véhicules sécurisé depuis la RD 415.
- Aménagement de type villageois, avec des arbres d'ombrière, des murs et une surface ornée d'éléments de type stabilité renforcé.
- Aménagement d'un parc public. L'aménagement sera de type villageois avec utilisation de matériaux durables, stables, de végétaux adaptés au climat méditerranéen et sera ombragé avec la plantation d'arbres. Étudier les possibilités de planter certains végétaux.
- Valoriser les limites du bâti villageois et des perspectives sur le patrimoine bâti (église, tour de l'horloge, mairie, Halle, espace d'eau). Privilégier les aménagements de façades à façades et non aux limites parcellaires.
- Maintenir et valoriser les murs en pierre existants.
- Réaffirmer une limite bâti nono, maintien de l'alignement de la rue de Trouillas avec la création d'un mur de soutènement. Possibilité de maintenir et de restaurer une partie des murs existants.
- Sécurisation de la circulation des piétons le long de la RD55 et de la rue de Trouillas.
- Création d'ouvertures piétonnes (et véhicules selon le scénario retenu) pour accès à la parcelle.
- Réfléchir à la possibilité d'une mise en sens unique de la rue de Trouillas permettant de réduire la largeur de la chaussée.



Principe d'organisation CAUE



Principe d'aménagement CAUE



LE POINT DE VUE

**Iris Sautel,
architecte-paysagiste
Agence Paysages**

« Côté stationnement, le projet prévoit la conservation des murs de soubassements de la maison à démolir. Ces murs de soubassements ne sont autres que les vestiges de murs, déjà présents sur les cartes napoléoniennes,

sur lesquels vient s'appuyer le repos d'eau. Cet ensemble fait partie intégrante des éléments patrimoniaux ; il servira à dissimuler les voitures en stationnement pour les rendre imperceptibles depuis les ruelles. Ces murs de soubassement conservés serviront d'appui pour ancrer une structure métallique légère, couverte de plantes grimpantes à l'effet d'ombrière du nouvel espace créé. Dans l'objectif croisé de modularité et polyvalence, l'espace dédié aux voitures devra rester libre de tout marquage de fonctionnalité, afin de pouvoir répondre aux différentes attentes et manifestations tout au long de l'année.

Côté jardin, un fil d'eau prendra son origine au repos d'eau, irriguera le jardin par un système gravitaire et séparera les espaces, circulaire d'une part, piéton d'autre part ; des bassins d'agrément, alimentés par le système hydraulique villageois des repos d'eau stockeront l'eau d'arrosage. Du mobilier

contemporain en bois et évolutif servira d'assise, ou composera l'aire de jeux et d'escalade pour les plus jeunes. Des espaces ensoleillés, ombragés, plus ouverts ou intimistes, inviteront à déambuler et à séjourner dans ce jardin de proximité. Gradins et escaliers articuleront la rue de Trouillas et le jardin. De belles perspectives vont aussi s'ouvrir, depuis l'esplanade, sur la belle demeure située en face du jardin.

Enfin, par le projet imaginé, l'intérêt particulier de la Ville de Sérignan-du-Comtat porté sur les questions de biodiversité et d'écologie pourra trouver son expression dans ce jardin, dans la continuité des aménagements déjà réalisés par ailleurs sur la commune. Le choix de la palette végétale du jardin sera donc guidé pour assurer au mieux le rôle didactique souhaité autour de la question des milieux naturels environnants et de la biodiversité.

D'autres MISSIONS menées en 2019

Saignon : place de la place de l'église
Le Thor : aménagement du jardin de la Ferraille
Vaugines : aménagement de divers espaces et aires de stationnement
Buisson : aménagement paysager aux abords de la Tour de Guet
La Tour d'Aigues : aménagement paysager de l'entrée sud



Conseil départemental : accompagnement des dispositifs
« Jardins familiaux » et « 20 000 arbres »

Caumont-sur-Durance : aménagement d'une liaison douce route de
l'Isle-sur-la-Sorgue

Entraigues-sur-la-Sorgue : requalification des espaces publics du
centre-ville

Lourmarin : aménagement du parking de la fruitière

Beaumont-de-Pertuis : aménagement d'une aire de stationnement

Roussillon : traversée du village

Vaugines : parking de la maison médicale

Saint-Léger-du-Ventoux : extension du cimetière

Visan : valorisation d'espaces publics

Entraigues-sur-la-Sorgue : aménagement de l'entrée d'un village
d'entreprises

Saint Martin-de-la-Brasque : conseil pour l'aménagement de jardinières

Jonquerettes et Pernes-les-fontaines : assistance pour la plantation de
végétaux dans le cadre du programme départemental 20 000 arbres en
Vaucluse

Jonquerettes : programme de plantations le long des routes
départementales dans le village

Richerenches : aménagement paysager

Gordes : valorisation des abords du château

Programme d'ACTIONS 2020

6

CONSTRUCTION et AMÉNAGEMENT de BÂTIMENTS PUBLICS

Selon le principe qu'il ne peut exister de bon projet que s'il existe un bon programme, le CAUE joue un rôle essentiel dans la définition, par les maîtres d'ouvrage publics, de leurs programmes de réhabilitation, d'extension ou de construction d'équipement.

L'élaboration d'un programme constitue ainsi un moment de débat riche et précieux pour l'avenir du projet. Il consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du site. C'est sur cette base qu'est construit le programme architectural, accompagné de son volet technique.

Une fois l'enveloppe budgétaire arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.



LE POINT DE VUE

Ysabelle Roustan
architecte Archytecta

L'enjeu architectural de ce projet était de créer une extension sur une école déjà agrandie 3 fois avec des styles différents (école Jules

ferry, extension réfectoire et maternelle dans les années 70-80, extension maternelle 2006).

L'idée a donc été d'essayer d'harmoniser le style de la nouvelle extension avec la dernière en date extension de la maternelle en 2006. L'enjeu technique était de trouver une solution pour bâtir « par-dessus » le bâti existant sur un sol plutôt mauvais en s'appuyant sur un bâtiment dont le mode constructif est mal connu. Nous avons donc préféré « accoler » une extension plutôt que de superposer les

constructions. Pour ce qui est du type de consultation, le prix des prestations ne devrait pas être un critère de choix et il est vrai que les références défavorisent les petites structures ou les jeunes qui débutent qui ont forcément moins de belles références que les grandes. Le grand intérêt de la consultation sur « intention architecturale », est de pouvoir présenter graphiquement une idée architecturale, et un raisonnement sur le projet, puis de rencontrer le futur client lors de l'oral.



Solution proposée pour la restauration scolaire et du centre de loisirs d'Althen-des-Paluds, croquis Archytecta

D'autres MISSIONS menées en **2019**

Conseil départemental : accompagnement à l'élaboration de pré diagnostics globaux pour les Collèges Vernet, Verne et Doche

Conseil départemental : assistance pour la définition de ratios, pour la prescription de nouveaux matériaux et pour la démarche BIM

Conseil départemental : participation aux réunions de sélection de maîtres d'œuvres (*Collège Lou Vignarès, CEER et EDS Apt*)

Violès : rénovation de l'ancienne école

Mirabeau : participation au jury de concours pour le nouveau groupe scolaire

Le Pontet : ateliers municipaux et pôle petite enfance

Jury nouveaux locaux INRA

Jury projet de MAS, l'Epi, CH Montfavet

Jury IME Merignargue, CH Montfavet

Jury rénovation médiathèque Jean-Louis Barrault à Avignon



Programme d'**ACTIONS** **2020**

Conseil départemental : assistance pour la définition de ratios, pour la prescription de nouveaux matériaux et pour la démarche BIM

Conseil départemental : accompagnement à la mise en place de démarches BDM pour les nouveaux programmes

Conseil départemental : accompagnement à l'élaboration de pré diagnostics globaux pour les Collèges

Conseil départemental : participation aux réunions de sélection de maîtres d'œuvres

Les Beaumettes : aménagement d'un gîte

Mistral Habitat : accompagnement qualitatif de certains projets

Richerenches : extension de la cantine

Participation à la commission technique pour le projet départemental construction d'un Pôle de recherche et de conservation du Patrimoine Vauclusien à Avignon

Velleron : rénovation thermique des écoles

Mazan : extension du pôle culturel F Foussa

7 PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE BÂTI

Le Département recèle un important patrimoine historique. Ce qui en fait un des éléments essentiels de son attractivité. Aux côtés des services du Département ou de l'Etat (DRAC, UDAP), le CAUE accompagne les collectivités dans leurs projets de conservation, réhabilitation de différents édifices d'intérêt architectural ou historique.

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE BÂTI

EDITION D'UNE PLAQUETTE SUR LES DEVANTURES ARTISANALES ET COMMERCIALES DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS

Afin de mieux maîtriser l'ensemble des projets de réhabilitation de son centre ancien à forte valeur historique et patrimoniale, la ville de Carpentras souhaite se doter de différents outils réglementaires et incitatifs. Dans ce sens, les devantures et les enseignes du centre ancien et de sa première couronne, font partie intégrante du patrimoine bâti, et leur mise en valeur est essentielle, tant pour la préservation du patrimoine que pour la qualité d'image du

commerce et de l'artisanat.

Au-delà des actions et des outils, tels que la Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, la Gestion Urbaine Sociale et de Proximité, le Règlement Local de Publicité, le Plan Local d'Urbanisme et le conseil architectural, la ville a souhaité pouvoir proposer aux commerçants et artisans de Carpentras une charte rassemblant les prescriptions relatives aux aménagements des devantures et de leurs enseignes. Ainsi, qu'il s'agisse de création, de restauration ou de transformation de devantures, il convient désormais de respecter un certain nombre de règles et de préconisations.

La ville a donc confié au CAUE, partenaire historique, une mission de compilation des

axes développés dans le cadre du conseil architectural et de transcription dans un document synthétique et pédagogique. Ce travail, qui s'appuie sur un inventaire de terrain, a été mené en étroite collaboration avec les services concernés de la ville et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse.

La charte rappelle aux commerçants et artisans le contexte réglementaire, les grands principes de composition des façades, dont la devanture fait partie intégrante, détaille le cas des devantures en applique ou en feuillure, et les guide dans les démarches à accomplir.

L'équipe du CAUE a abondamment illustré de croquis et de photos ce document qui se veut pratique et pédagogique.



TRAVAUX DE RESTAURATION CHAPELLE NOTRE-DAME DES GRÂCES À MONTEUX

Le Département de Vaucluse, désireux de favoriser et de valoriser les collectivités et les associations qui restaurent leur patrimoine, qu'il soit protégé ou non, bâti ou mobilier, a mis en place un dispositif départemental en faveur du patrimoine.

De par sa mission de conseil et ses compétences liées au patrimoine bâti, le CAUE est régulièrement sollicité par le Conseil départemental pour un appui technique spécifique, dans le cadre de la commission Patrimoine en Vaucluse.

Ainsi, l'association des œuvres paroissiales



Sur la chapelle latérale nord, là aussi, de nombreuses tâches et décollements sont observés, sur la voûte et les parois

de Monteux s'est-elle rapprochée de la commission en vue d'une aide technique et financière concernant les travaux de restauration des enduits intérieurs de la chapelle Notre-Dame des Grâces.

Cette chapelle, édifiée à l'extérieur de la ville, près des berges de l'Auzon, se trouve aujourd'hui dans les faubourgs de la ville, bordée par la RD107, la voie SNCF et un jardin public.

Le projet de l'association des œuvres paroissiales

Bien que ne faisant pas l'objet d'une protection MH, la chapelle représente un élément important du patrimoine historique de Monteux et fait l'objet d'un fort attachement de toute la communauté paroissiale.

Des travaux de restauration, portant principalement sur la façade occidentale, avaient été réalisés, aidés par un financement du Département dans le cadre du PRNP (*Patrimoine rural non protégé*).

L'apparition de tâches et de décollements, observés à l'intérieur, sur les voûtes de la nef et sur la coupole au dessus du cœur, pousse l'association des œuvres paroissiales à envisager une nouvelle campagne de travaux.

La présence du service de la conservation départementale et du CAUE

Une visite des lieux, par le service de la conservation départementale et le CAUE a permis un constat visuel, intérieur et extérieur, en septembre 2019.

À l'exception de l'une des 4 trompes supportant la coupole du cœur, il n'y a pas de désordre structurel apparent. Les décollements observés semblent de faible épaisseur (peinture ou enduit mince).

Par ailleurs, bien que restaurée, la couverture ne comporte pas de relevés d'étanchéité, ni gouttières et descentes EP ; ainsi, observe-t-on le développement de nombreux végétaux sur le toit, signe de l'accumulation de débris végétaux et d'humidité.



Le développement de nombreux végétaux, sur le toit et la façade nord, et l'absence de relevé d'étanchéité et de gouttière, concourent au désordre lié aux entrées d'eau

Premières conclusions

Cette visite aura permis d'envisager deux actions à court terme :

- Engager une opération de maintenance de la couverture : nettoyage et remplacement de quelques tuiles cassées, mise en œuvre de relevés d'étanchéité au plomb, pose de gouttières et descentes EP en zinc.
- Engager une étude préalable, menée par un architecte spécialisé, portant sur la trompe dégradée d'une part, et sur les revêtements intérieurs d'autre part.

D'autres **MISSIONS** menées en **2019**

Conseil départemental : expertise de projets sur patrimoine protégé et non protégé (*Bédoin, Cairanne, Le Beaucet, Entrechaux, Villedieu, Villes-sur-Auzon, Monteux*)

DRAC : suivi de la mission documentaire et perspective sur le patrimoine du XX^e siècle de l'extra-muros d'Avignon

Participation aux commissions locales d'AVAP de L'Isle-sur-la-Sorgue et Pernes-les-Fontaines

Goult : restauration des peintures murales de la Chapelle des thèmes

Viens : diagnostic église



Programme d'**ACTIONS** **2020**

Conseil départemental : expertise de projets sur patrimoine protégé et non protégé

Edition de fiches conseil en lien avec l'UDAP et la DRAC

Assistance pour la labellisation patrimoine XX^e siècle de certains ensembles à Avignon

Participation aux commissions locales d'AVAP

Création d'un parcours pédagogique et suivi du programme architecture XX^e siècle Avignon extra muros

Valorisation de la tour Girard à Visan

Restauration de l'église St Nazaire à Sablet

Refection de la fontaine de Buisson

Assistance pour l'aménagement d'îlots dégradés à Saint-Didier

Mise en valeur des remparts de Châteauneuf-de-Gadagne

Plaquette devantures à l'Isle-sur-la-Sorgue

Château de Simiane à Valréas

Chapelle des Penitents noirs à Valréas

Suivi de l'étude en vue de la restauration de la digue d'enceinte de Caderousse

Courthézon : plaquettes devantures commerciales et artisanales

Villedieu : consultation concepteurs église Saint Laurent

8

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL

Si la nature et l'héritage humain sont des ressources que chacun s'accorde à devoir préserver, les moyens nécessaires à leur protection et leur valorisation ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. C'est pourquoi le CAUE intervient en appui auprès des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels d'intérêt écologique ou paysager le plus souvent en lien avec le Département de Vaucluse.

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL

ENS DE BELLE-ILE : DESSERTÉ PAR DES LIAISONS DOUCES, REQUALIFICATION DU CHEMIN DES PALUDS ET DE L'AIRE D'ACCUEIL

L'Espace Naturel Sensible de Belle-Ile se situe à la confluence de plusieurs cours d'eau (*Seyrel, Lauchun et Brégoux*). C'est une zone naturelle d'expansion de crue qui abrite une remarquable biodiversité, que ce soit dans ses composantes faunistiques ou floristiques. L'ENS de Belle-Ile est la propriété de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux.

Cet ENS n'est desservi que par les routes départementales n°21 et n°55. Ces infrastructures ne sont pas équipées d'aménagements cyclables. Dans la perspective de mieux faire connaître Belle-Ile et d'attirer un public notamment familial, l'EPAGE a souhaité que soit menée une réflexion sur l'accessibilité du site par les modes de déplacements doux depuis les villages environnants par l'intermédiaire d'itinéraires autant que possible peu fréquentés par les voitures.

Par ailleurs, en 2017, la mairie d'Aubignan a décidé de fermer à la circulation le chemin des Paluds qui traverse le site et permettait d'accéder à la déchetterie intercommunale depuis la route départementale n°55. En effet, celui-ci était générateur de nombreuses nuisances (bruit, poussière, pénétration dans des zones naturelles non ouvertes au public, activités non autorisées comme la pêche et surtout dépôts sauvages de déchets). Stigmate d'usages et de comportements non conformes à l'image d'un ENS et toujours dans la perspective d'être en adéquation avec les attentes du public, l'EPAGE a également souhaité que la requalification du chemin soit étudiée ainsi que celle de l'aire d'accueil.

Ces questions étant concordantes avec les objectifs du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la biodiversité de Vaucluse, le Conseil Départemental a demandé au CAUE de



Vue sur la roselière de l'ENS de Belle-Ile

travailler sur ces aspects dans le cadre de la convention cadre qui les lie.

La définition des itinéraires de liaisons douces s'est appuyée sur le réseau viaire existant, notamment communal, et la voie verte « *la Via Venaisia* ». Les itinéraires cyclotouristiques de « *la Provence à vélo* » ont également été pris en considération. Le CAUE s'est attaché à étudier des liaisons directes depuis les villages environnants tout en les intégrant à une boucle. Différents scénarios ont été envisagés en privilégiant les aménagements peu coûteux, les parcours offrant un cadre paysager de qualité et en répondant à des exigences de sécurité.

Le projet de requalification concernant le chemin des Paluds repose sur la création d'une voie partagée piétons/vélos. L'emprise du chemin est réduite mais permet tout de même le passage des véhicules nécessaires à la gestion du site. Des barrières métalliques avec un dispositif sélectif autorisent le passage des piétons et vélos mais interdisent celui des véhicules motorisés.

Des plantations en adéquation avec le milieu naturel et l'aménagement d'une aire de pique-nique ont également été proposés.

Enfin, l'aménagement de l'aire d'accueil de l'ENS s'est appuyé sur trois orientations :

- Homogénéisation du mobilier suivant la charte signalétique et graphique des ENS.
- Canalisation de la fréquentation pour préserver le milieu naturel comprenant l'aménagement d'un départ de sentier avec panneau d'information (RIS), la canalisation

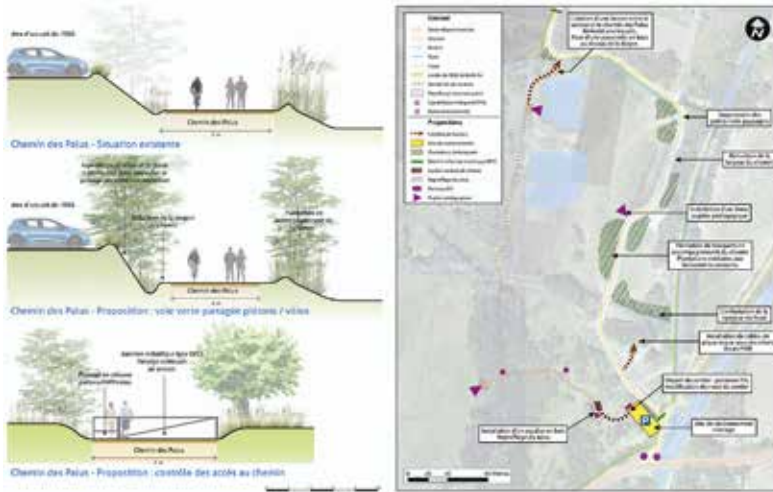


Vue sur la prairie humide

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL

des circulations piétonnes par des fils lisses et la séparation des usages piétons et pastoraux par un dispositif identique.
- Réaménagement de l'aire de stationnement comprenant la délimitation et la réduction

de son emprise, la renaturation des espaces dégradés, le reprofilage d'un talus séparant l'aire de stationnement et le chemin des Paluds et des plantations d'accompagnement.



Proposition de requalification du Chemin des Paluds



Proposition d'itinéraire de liaison douce vers l'ENS



LE POINT DE VUE

Hervé Oubrier,
Technicien de rivière
à l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux

Le syndicat a pu bénéficier d'une assistance du CAUE, répondant à un besoin de compétences en termes d'aménagements cyclables, paysagers et d'accueil du public. L'état des lieux a clairement mis en évidence les problématiques. Les propositions faites ont été pertinentes techniquement et réalistes financièrement. Enfin, la proximité du CAUE avec les différents acteurs du territoire (mairies, EPCI, Département) a facilité la prise en compte des contraintes de chacun, et ainsi le choix d'un scénario final. Suite à cette expérience, un nouveau partenariat avec le CAUE est envisagé sur une autre zone humide gérée par le syndicat.

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL

D'autres MISSIONS menées en **2019**

Conseil départemental : évaluation de l'impact paysager des lignes à moyenne tension et lignes téléphoniques aux abords des routes départementales

Conseil départemental : suivi et mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Plâtrières dans les Monts de Vaucluse

Conseil départemental : jardin Pétrarque à Fontaine-de-Vaucluse

Conseil départemental : prise en compte de la TVB sur les routes départementales (cartographie et site pilote Crillon le Brave)

CCPRO : milieux humides des Tord et Paluds à Courthézon et marais du Grès à Orange

Suivi et mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des collines du lac du Paty à Caromb



Programme d'**ACTIONS** **2020**

Conseil départemental : jardin Pétrarque à Fontaine-de-Vaucluse, suivi des travaux

Conseil départemental : suivi et mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Plâtrières dans les Monts de Vaucluse

Conseil départemental : évaluation de l'impact paysager des lignes à moyenne tension et lignes téléphoniques aux abords des routes départementales

Conseil départemental : prise en compte de la TVB sur les routes départementales

Suivi et mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des collines du lac du Paty à Caromb

EPAGE : aménagement de l'accueil du public aux mares de la Pavouyère à Mormoiron

CEN PACA : aménagement d'une maison de la nature à Mondragon

Projet de plantation d'arbres de haute tige à l'ENS des Plâtrières

Jonquerettes : jardins partagés

9

FONDS DÉPARTEMENTAL pour l'AMÉLIORATION du CADRE de VIE

L'objectif du FDACV, Fonds Départemental pour l'Amélioration du Cadre de Vie, fonds d'aide départemental aux collectivités, est de « *subventionner les surcoûts, comme la reprise de certains travaux nécessaires pour maintenir ou rétablir les monuments et les sites dans leurs caractères esthétiques et historiques, pour la satisfaction générale* ». Il s'adresse aux petites communes (*moins de 5 000 habitants*).

Le CAUE est chargé par le Département d'une mission d'instruction et d'appui aux collectivités.



FOND DÉPARTEMENTAL pour l'AMÉLIORATION du CADRE de VIE

RÉFECTION DU LAVOIR COMMUNAL DE MÉRINDOL

Dans le cadre de la mission d'appui exercée par le CAUE à la demande du Département auprès des collectivités désireuses de restaurer leur patrimoine ou de mettre en place des actions en faveur de l'environnement et de leur cadre de vie, la commune de Mérindol a sollicité le CAUE en vue de restaurer le lavoir communal situé au sud du village, lieu dit La Bourdille, chemin de la bonne fontaine.

Paysage et patrimoine

L'emplacement est remarquable : accroché au rebord boisé du lit majeur de la Durance, le lavoir bénéficie d'un site calme, ombragé et frais. Son accès est intime sans être isolé. Son usage semble avoir été surtout agricole, les maraîchers de la plaine venaient autrefois y laver leurs récoltes. Aujourd'hui, des habitants viennent parfois y laver des objets de grandes dimensions, prendre de l'eau pour l'arrosage des jardins mais, le plus souvent, pour profiter simplement de son micro-climat, de son calme... et d'y faire rafraîchir une bouteille.

L'eau du lavoir est issue d'une mine (galerie creusée dans le relief) qui donne de l'eau toute l'année, même l'été. L'ouvrage est composé de 3 fontaines et d'un grand bassin couvert d'une toiture de tuiles. L'ensemble est dégradé.

Le chantier

Le chantier de bénévoles, organisé par l'association APARE-CME, aura accueilli 6 jeunes garçons, dont 5 étrangers, encadrés par Juan-Carlos Paredes, maçon du patrimoine, durant 20 jours en juillet 2019. Leur intervention s'est concentrée sur la reprise des enduits des murs, le colmatage des fissures du grand bassin et la réalisation d'un drain.

La cohésion du groupe a permis les apprentissages techniques, le travail en équipe, le respect des consignes de sécurité et le triage, recyclage et réemploi des matériaux.

Le programme d'animation était tourné autour de la découverte des patrimoines environnants.

Le CAUE a assuré son rôle de conseil tout au long du processus, et en coordination avec les différents intervenants :

- Le Conseil départemental qui apporte une aide financière au travers du FDACV,
- La mairie qui souhaite réaliser là une première tranche d'un projet ambitieux au profit des habitants,
- L'APARE, organisatrice du chantier, pour tous ses aspects (techniques, approvisionnement en matériaux, hébergement et animation...).



Le Lavoire de Mérindol

Programme
d'**ACTIONS**
2020

Poursuite de l'assistance technique auprès du Conseil
départemental



10

SENSIBILISATION

En accompagnement à ses missions d'assistance qui sont toujours assurées avec un regard pédagogique, le CAUE mène différentes actions de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès de différents publics. Les élus locaux et les professionnels sont nombreux à participer à ces moments d'échanges conviviaux élaborés en partenariat avec divers organismes régionaux ou départementaux.



NETTOYAGE DU SITE DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES PLÂTRIÈRES

Le vendredi 18 octobre 2019, à l'initiative de l'association Saint-Antoine Défense de l'Environnement (SADE), une opération de nettoyage a eu lieu à l'Espace Naturel Sensible des Plâtrières à l'Isle-sur-la-Sorgue. Le CAUE de Vaucluse qui assure le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion de cet ENS a apporté son assistance pour l'organisation de cet évènement. Le Conseil départemental de Vaucluse a fourni aux bénévoles des gants et des sacs pour le nettoyage. La commune de l'Isle-sur-la-Sorgue a également apporté son soutien logistique en mettant à disposition un tractopelle, un camion et deux agents des services techniques.

En plus de cette aide matérielle, des agents du Conseil départemental et de la mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue sont venus prêter main forte aux bénévoles qui ont répondu présent. L'association France Nature Environnement, qui organise régulièrement des opérations de nettoyage sur le site, était également présente.

Après un mot de bienvenue de Sabine Planeille, Conseillère municipale déléguée à l'amélioration du cadre de vie, à la propreté et aux espaces verts, et de Georges Olivier, Président de l'association SADE, ce n'est pas moins de 40 personnes qui ont donc participé au ramassage de déchets de toutes sortes : gravats, canettes, ferrailles, etc. En trois heures, 5 tonnes de déchets ont ainsi pu être prélevés.



Nettoyage de l'ENS des Plâtrières

VISITE D'OPÉRATIONS EXEMPLAIRES DE LOGEMENTS ABORDABLES

Pour la seconde année consécutive, le CAUE a assisté le Conseil départemental à l'organisation d'une visite d'opérations de logements abordables réalisées en Vaucluse. Pour rappel, cette action s'inscrit dans le cadre de l'orientation n°3 du Plan Départemental de l'Habitat de Vaucluse (PDH) 2016-2022 qui vise à renforcer le développement de l'offre de logements locatifs à loyers maîtrisés à travers notamment la mise en valeur de programmes réalisés sur le territoire départemental.

Un travail d'identification d'opérations mises en service en Vaucluse et disposant d'éléments remarquables a fait l'objet d'une concertation avec plusieurs partenaires du PDH (*Etat - DDT84, EPCI-PLH, bailleurs sociaux, Action logement, Soliha 84*). Une sélection de six opérations a ensuite été réalisée à partir de plusieurs critères d'appréciation, dont la qualité architecturale et visuelle, la qualité de l'insertion paysagère, les caractères de valorisation patrimoniale et de requalification urbaine, ainsi que la mixité typologique, sociale et fonctionnelle. La valeur d'exemple résidant souvent dans la richesse et la variété des réponses apportées par les maîtrises d'œuvre face à différents contextes, le panel choisi se voulait le plus large possible, de sorte à balayer le maximum de thématiques. L'itinéraire s'est

décliné comme suit :

Les participants, au nombre d'une cinquantaine, composés d'élus, de techniciens, de bailleurs et de représentants d'institutions, ont été accueillis en Mairie de Sainte-Cécile-les-Vignes pour partager un repas convivial, offert par le Conseil Départemental. Et c'est à bord d'un car que la visite a pris son départ.

Une première halte, au centre de la commune, a permis d'apprécier deux opérations exemplaires -Myosotis 1 et 2- au sein d'un lotissement situé à proximité directe du centre-village. Une mixité de forme d'habitat a également pu être appréciée au travers de maisons jumelées, évoquant les typologies des bastides locales, et d'un immeuble de logements collectifs aux allures contemporaines. L'ensemble s'harmonise par l'emploi d'enduits dans des tonalités de sables locaux renforçant son insertion paysagère.

Une seconde halte a permis de (re) découvrir l'opération de la Coconnière aménagée en lisière des anciens remparts du village de Visan, dont le nom renvoie, vraisemblablement, à l'existence d'un bâtiment au Sud de la parcelle qui servait à stocker les cocons. Ce bâtiment et ses dépendances ont laissé place à l'implantation de bâtiments neufs qui côtoient des bâtiments existants, réhabilités et reconvertis en logements. La vocation industrielle ancienne de ces derniers est trahie notamment par la façade de l'ancienne filature, qui présente une arcature de baies



Myosotis 1, Ste Cécile les Vignes, GDH HSLA société d'architecture,



Myosotis 2, Ste Cécile les Vignes, GDH, JP. Massot, architecte



La Coconnière, Visan, Grand Delta Habitat
Y. Carrière, C. Wunsche, architectes

ogivales à l'étage permettant l'éclaircissement et la ventilation de ce lieu de travail d'autrefois.

De nouveau dans le car, des présentations et des informations complémentaires ont pu être apportées par le Conseil départemental, le CAUE, les bailleurs sociaux ainsi que par la DRAC et l'UDAP pour les questions patrimoniales. Ces dernières se sont justement prolongées à l'occasion de la 3^{ème} halte qui a permis la (re)découverte de l'emblématique réalisation du Vialle à Grillon. C'est là que George Henri Pingusson et deux de ses élèves ont conçu et réalisé la célèbre opération du Vialle qui a nourri les réflexions de bien des générations d'architectes, et qui continue aujourd'hui de susciter l'intérêt de la profession, à l'aune des enjeux environnementaux marqués notamment par la nécessaire réduction des émissions des GES et de l'intérêt du réemploi de matériaux existants qui en constitue une des solutions. En effet, l'opération, présentant une architecture moderne



Le Vialle, Grillon

d'inspiration traditionnelle, fait usage de matériaux de récupération dont les pierres de taille issues des ruines des remparts et développe un béton de site, d'expression atemporel, composé de granulats locaux...

La réalisation de Pingusson et de ses élèves a largement contribué à sauver et à valoriser le patrimoine bâti du Vialle, de même que sa structure « urbaine ». La justesse de l'intervention s'exprime par différents aspects dont les gabarits, les matériaux, l'imbrication des volumes

C'est enfin au village de Faucon que s'est achevée la visite. Les participants ont pu apprécier deux opérations exemplaires.

Celle de la Bergère à l'entrée du village qui par sa configuration à deux visages -front continu sur la voie d'entrée du village et patio intérieur donnant accès aux différentes entités du programme- allie, judicieusement,

restauration de bâti existant et construction neuve. Elle donne, en effet, à voir côté rue, des volumes traditionnels sobrement restaurés ou légèrement remaniés par des traits contemporains et façonne, à l'intérieur de l'îlot, des volumes neufs épurés et traités dans des matériaux contemporains. Enfin, l'opération se trouvant dans une zone de revitalisation rurale, développe, en son sein, un pôle médical qui ambitionne à un rayonnement extra communal.

La seconde réalisation visitée fut celle de la « Tour ». Cette dernière se démarque par sa situation parfaitement inscrite dans la silhouette du haut village marqué par ses remparts. Les cinq logements répartis sur deux bâtiments disposent d'une vue à couper le souffle sur l'exceptionnel panorama paysager du massif des



Le Vialle, Grillon, Mistral Habitat
GH. Pingusson, Ph. Alluin, JP. Mauduit, architectes



La Bergère, Faucon, Mistral Habitat
F. Chabert, C. Mendez, architectes



La Tour, Faucon, Mistral Habitat
F. Chabert, C. Mendez, architectes

Baronnies. L'opération, comprenant, par ailleurs, la réhabilitation du four banal du village, s'insère dans un circuit touristique pittoresque donnant à voir le patrimoine bâti et culturel fauconnais.



LE POINT DE VUE

Lazze Ikherbane
Chargé de mission politique
de l'habitat et foncier, Conseil
départemental de Vaucluse

« Pour communiquer et échanger avec les collectivités sur la qualité des logements sociaux contemporains réalisés dans la Vaucluse, le Conseil départemental a organisé en 2019 une deuxième visite d'opérations « exemplaires ». Le Département a souhaité s'appuyer sur l'expertise technique et l'appui logistique du CAUE pour concrétiser cette action de sensibilisation auprès des élus. En effet, l'enjeu était et reste encore celui de répondre au constat, observé dans le cadre du diagnostic du PDH 84, qu'une certaine image du logement social, perçue parfois comme négative, peut représenter un frein à l'engagement de nouvelles opérations. »

L'ARCHITECTURE EN FÊTE ! LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE...

Investi sur les trois premières éditions des Journées Nationales de l'Architecture, le CAUE a réitéré son implication du 18 au 20 octobre 2019 dans le cadre de cet événement national, fusionné pour la première fois avec les Journées Portes Ouvertes des Architectes. Comme en 2018, le CAUE a participé à l'organisation et à l'animation de différents événements sur l'ensemble du territoire vaclusien, en partenariat, pour certains d'entre eux, avec un important réseau d'acteurs dans lequel figurent notamment les architectes de Vaucluse, le CROA¹, la DRAC, la MAV², Les Archives départementales, la CoVe, la ville de Carpentras, la Direction du Patrimoine de l'Isle-sur-la-Sorgue, le GA³ et la ville d'Avignon.

Les trois moments forts des événements départementaux où le CAUE fut activement mobilisé se sont tenus dans les villes d'Avignon, de l'Isle-sur-la-Sorgue et de Carpentras.

Du côté de l'Isle sur la Sorgue, la direction du patrimoine a présenté l'exposition « 40 ans d'architecture en 40 bâtiments » prêtée par la MAV ainsi qu'une conférence, élaborée et animée par la Direction du Patrimoine, sur Albert Conil, un célèbre architecte l'Islois de l'après-guerre, associé pour un temps avec Max Bourgoïn, l'autre illustre architecte qui



L'exposition de l'Isle-sur-la-Sorgue



© CROA PACA

a marqué, par ses œuvres atemporelles, le département de Vaucluse.

A Carpentras, le CAUE a participé, en tant qu'animateur, avec la CoVe et la ville, au déroulement de la balade Z'urbaine dans le centre-ville. Celle-ci a donné à voir aux participants tant l'actualité des chantiers urbains que l'avancement du PNRQAD⁴, le tout restitué dans la riche histoire carpentrasienne.

Enfin du côté d'Avignon, où les activités furent les plus intenses, le CAUE a été mobilisé comme organisateur et animateur pour la tenue de :

- Deux balades urbaines et architecturales ; une le matin en intra-muros et une autre l'après-midi dans l'extra-muros, avec un départ à partir de la résidence du San Miguel de Max Bourgoïn, de sorte à donner à lire la continuité patrimoniale qui tisse les deux pans de la ville. La frontière étant marquée par un autre élément patrimonial ;



L'Opéra d'Avignon



Aménagement de la place Théodore Aubanel

le remarquable ensemble constitué par les remparts du 14^{ème} siècle.

En fonction des événements, les publics étaient de tout âge. La fréquentation était importante, allant de l'ordre de 35 à 50 personnes pour chaque visite.

La particularité de la matinée a résidé dans la possibilité donnée aux participants de visiter des projets en chantier : celui de l'Opéra, classé Monument Historique, conduit par l'agence Fabre et Speller, celui de la reconversion de l'école Saint Michel en logements conduit par l'agence Escande, et enfin l'aménagement des espaces publics conduit par l'Agence Paysage.

La balade urbaine de l'après-midi a permis la mise en lumière des patrimoines du XX^e siècle comme matière à projets de la ville du XXI^e siècle. En effet, l'itinéraire a permis de (re) découvrir deux ensembles labellisés



L'école Saint-Michel

ACR⁵ : la résidence du San Miguel conçue par Max Bourgoïn, ainsi que le centre nautique, intégré au complexe des sports conçu par d'Albert Conil et d'André Remondet, dont le chantier de réhabilitation était conduit par l'agence SOHO. Entre ces deux ensembles emblématiques, fut organisée une visite d'un bâtiment contemporain : le centre de maintenance du Tramway conçu par l'agence DRLW, architectes associés et l'agence Cassulo. C'est justement en tramway, le jour de son inauguration, qu'une partie de l'itinéraire fut parcourue et ce dans une ambiance festive. Ce cheminement a permis la réalisation d'un traveling urbain le long du boulevard Charles de Gaulle, permettant de prendre la pleine mesure d'une nouvelle échelle de la ville, du moins en termes de mobilité...

A l'issue des visites des bâtiments, les participants se sont retrouvés à l'espace de



La résidence du San Miguel

la Porte Rouge à Avignon pour partager un pot convivial et (re) découvrir l'exposition sur l'œuvre de Max Bourgoïn, prêtée pour l'occasion par les Archives Départementales et dont la présentation fut assurée par C. Juskiwiesky, architecte, membre de l'association Architecture Ville et Territoire qui l'avait réalisée en 2000.

¹ Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

² Maison de l'Architecture et de la Ville

³ Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

⁴ Programme National de Renouveau des Quartiers Anciens Dégradés

⁵ Architecture Contemporaine Remarquable



Le centre de maintenance du Tramway



Le stade nautique de Saint-Chamand



Exposition de l'oeuvre de Max Bourgoïn

D'autres MISSIONS menées en **2019**

Conseil départemental : accompagnement des Opérations Grands Sites (OGS) et assimilées
Salon du congrès des Maires de Vaucluse à Monteux
Congrès des Maires Sud PACA, stand commun avec les CAUE de la Région 28 février
Forêt Méditerranéenne et Association des Maires réunion sensibilisation des élus à la construction bois Mazan 27 février
Participation aux Journées portes ouvertes (JPO) des architectes, Journée nationale de l'Architecture (JNA)
Journée sur la reconnaissance pierres sèches UNESCO à Saumane-de-Vaucluse
Conférence patrimoine XX° siècle 29 mars Avignon



Programme d'**ACTIONS** **2020**

Conseil départemental : rencontre des gestionnaires d'ENS
Conseil départemental : intervention pédagogique auprès des Collèges : Lou Vignarès à Valréas et lycée Bollène
Conseil départemental : préparation journée CDICH (logement des actifs)
Conseil départemental : visite de logements abordables Sud Vaucluse
Conseil départemental : rencontre des gestionnaires des milieux naturels
Conseil départemental : préparation du prochain prix départemental architecture et paysage
Conseil départemental : accompagnement des Opérations Grands Sites (OGS) et assimilées journée vélo
Salon du congrès des Maires de Vaucluse à Monteux
Congrès des Maires Sud PACA, stand commun avec les CAUE de la Région
Participation aux Journées portes ouvertes (JPO) des architectes, Journée nationale de l'Architecture (JNA)
Journée organisée dans la Drôme avec les régions Sud et AURA et les CAUE 26 et AURA sur la reconversion des friches industrielles dans les vallées alpines
Animation pédagogique au Lycée de Sorgues
Collège Jean Bouin de L'Isle-sur-la-Sorgue : animation d'une sortie pédagogique à l'ENS des Plâtrières en partenariat avec l'association SADE
Partenariat CAUE Var : rencontres et formation pierre sèche

11 PARTENARIATS

Pour exercer pleinement son rôle de valorisation des politiques publiques qualitatives, le CAUE participe à la réflexion et l'action de divers partenaires, apportant son éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique. Le département en est le principal bénéficiaire.



RD 973 ENTRE MÉRINDOL ET LAURIS – RÉAMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE REPOS

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des routes, le Département aménage également leurs abords et leurs délaissés, voire re-profile certains tracés ou carrefours, en campagne ou en entrée de ville. Lorsqu'il s'agit de projets d'envergure, il est fait appel à des équipes pluridisciplinaires, comprenant des paysagistes concepteurs, pour en assurer la conception et la maîtrise d'œuvre.

Mais pour les interventions courantes, de maintenance, ou pour des adaptations ponctuelles, le volet paysager est parfois moins approfondi ; pourtant, ces petits aménagements ont toujours un réel impact sur l'environnement et le paysage, qu'ils soient ruraux ou urbains.

C'est là qu'intervient le CAUE, dans son rôle de conseil auprès de la collectivité, pour préciser et faire évoluer les modes de gestion et d'aménagement en vue d'une meilleure prise en compte de

l'environnement et des paysages :

- Développement des modes doux (*pistes, bandes, aires, sites propres...*),
- Identification des zones sensibles de la TVB (*trame verte et bleue*) notamment au droit des corridors écologiques,
- Réduction de l'empreinte carbone des interventions de gestion,
- Amélioration de la biodiversité faunistique et floristique.

Le site d'étude se situe sur la RD 973 reliant Cavaillon à Pertuis, dans la plaine de la Durance, au pied du massif du Luberon. L'aire est existante, entre la route départementale, la ligne de chemin de fer (*ligne FRET de Cheval-Blanc à Pertuis*) et tout un maillage de petits canaux et fossés d'irrigation.

L'agence routière de Pertuis a procédé à l'abattage de nombreux peupliers blancs, devenus sénescents, en vue de réaménager cette aire de repos sur un secteur hautement touristique et à forte valeur paysagère.

Les orientations proposées par le CAUE se sont concentrées sur :

- La prise en compte du paysage humide de la plaine de la Durance,
- L'amélioration des usages (*ombrage, stationnement PL, piqueniques, aire d'attente des pompiers l'été,...*),
- L'accueil de la biodiversité en diversifiant les milieux naturels et en adaptant un entretien raisonné,
- Réduction de l'empreinte carbone liée à l'aménagement et à l'entretien du site.

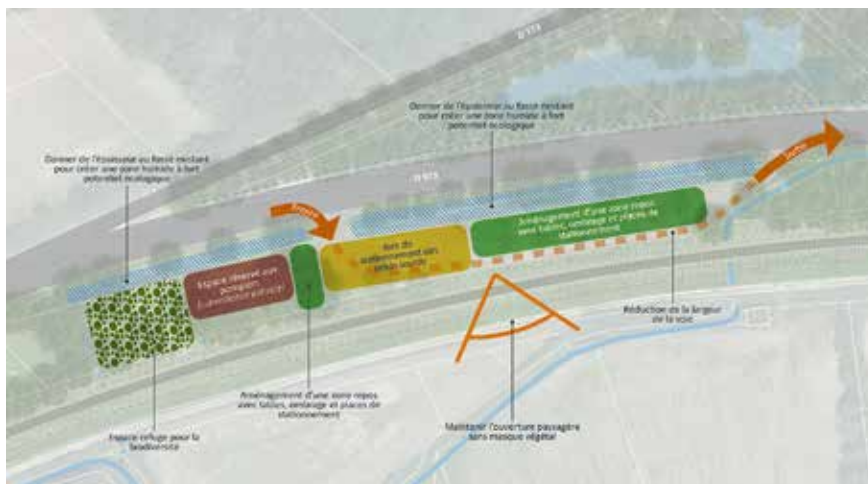
Ces orientations ont ainsi permis de réduire l'imperméabilisation des sols, de planter différentes strates végétales d'essences diverses, de préciser les grandes lignes d'une gestion raisonnée des sols et végétaux et, enfin, de donner une place plus grande à l'eau (*pluviale et d'irrigation*).



Avant aménagement, la chaussée de l'aire l'occupait en majeure partie. L'environnement immédiat des tables en enfilade n'offrait aucun agrément.



L'aménagement a permis de réduire sensiblement la superficie imperméabilisée, d'ombrager les nouvelles tables par la plantation de sujets de haute tige à feuillage caduque, et de les espacer par des massifs arbustifs.



Principe d'organisation

L'ARCHITECTURE DU XX^e SIÈCLE, MATIÈRE À PROJET POUR LA VILLE DURABLE DU XXI^e SIÈCLE ¹

Le stade nautique de Saint Chamand ressuscité...

¹ Titre emprunté à celui du programme pluriannuel de recherche conduit par le ministère de la culture.

Comme pour de nombreuses villes françaises et européennes, le XX^e siècle aura été pour Avignon celui où la croissance urbaine a été la plus forte de toute son histoire. L'architecture et l'urbanisme, s'inscrivant alors dans un large mouvement qualifié de « moderne », auront subi également de profonds changements et auront produit un patrimoine aussi riche qu'hétérogène.

Dans un large élan national de reconnaissance de ce patrimoine, la Direction régionale des affaires culturelles PACA et la ville d'Avignon ont lancé, en 2014, une mission d'envergure sur la production architecturale et urbaine de l'extra-muros d'Avignon au XX^e siècle. Un travail de pré-inventaire et de coordination d'une étude a été confié au CAUE. Durant cette phase, d'intenses échanges ont eu lieu entre les membres du Cotech -dédié à la mission- pour sélectionner 41 réalisations qui feront l'objet d'une recherche plus détaillée à l'occasion d'une mission confiée, dans une deuxième phase, au groupement SKALA-SOLAIR. Lors de la première phase, un ensemble patrimonial s'est particulièrement distingué suscitant l'intérêt d'en réaliser une monographie. Il s'agissait du stade nautique de Saint Chamand.

A la demande de la DRAC, le CAUE a réalisé ce travail de recherche qui a mené à sa labellisation en juillet 2015 « Architecture Contemporaine Remarquable », au sein d'un ensemble plus important, à l'issue d'un passage en Commission régionale du patrimoine et des sites.

Du stade nautique au complexe des sports...



Plan de masse du Parc des sports 1963. AM Avignon

Les recherches menées aux Archives municipales d'Avignon ont révélé l'existence en 1963 d'une conception globale d'un parc des sports de 14 ha implanté au cœur d'une ZUP de 150 ha dont l'aménagement fut confié la Société d'Équipement du Département de Vaucluse (SEDV).

Ce parc fut dessiné par André Remondet, Architecte en Chef de la ZUP, qui jouit d'une renommée internationale, connu notamment pour sa réalisation de l'ambassade de France à Washington, et Albert Conil, architecte l'Islois auteur de nombreuses réalisations dans le Vaucluse, en association notamment avec Max Bourgoïn.

Le programme conçu à l'époque envisageait la réalisation d'un complexe multisports comportant tous les équipements nécessaires : stades, piste d'athlétisme, piscines, tennis...

Le parti architectural avait privilégié le

recours à des lignes épurées qui magnifiaient le béton brut constituant un vocabulaire reconnaissable sur l'ensemble du parc.

Les deux bâtiments les plus spectaculaires au sein du parc sont le centre nautique et le stade d'honneur. Ce dernier se démarque par sa tribune protégée du mistral en béton, percée sur toute sa longueur de deux fenêtres bandeaux.

Le centre nautique, de son côté, inscrit dans un plan ovoïde, comporte une piscine de 50 m, un second bassin de 25 m et une fosse de plongée surmontée d'un plongeur sculptural de béton, formant signal. Pour éviter les problématiques liées à la proximité de la nappe phréatique, ces trois bassins sont intégrés à une plateforme en béton formant socle. Surélevé au nord, ce dernier forme un mur courbe anti-mistral, percé d'ouvertures de formes libres, abritant les gradins.

Le stade nautique, une seconde vie...

A la suite de cette étape de labellisation, les élus Avignonnais, pleinement investis dans la reconnaissance et la mise en valeur de tous les patrimoines de la ville, ont décidé de ressusciter le stade nautique, qui était alors dans un état d'abandon, afin de lui redonner sa pleine valeur culturelle et mémorielle. Dans ce sillage, ils ont lancé en 2017 un concours en conception-réalisation, lequel a été remporté par le groupement Bouygues avec notamment l'agence d'architecture SOHO. Celle-ci avait conduit auparavant la réhabilitation de la piscine de Firminy,



Le mur anti-mistral avant travaux



Le plongeur avant travaux

conçue par l'architecte André Woginsky, autre figure du XXe, qui avait collaboré avec Le Corbusier sur de nombreux projets...

Le partenariat DRAC CAUE



L'étude documentaire et prospective sur les 41 réalisations architecturales et urbaines est achevée, en revanche le partenariat DRAC/CAUE se poursuit

afin d'en exploiter la matière produite. En effet la DRAC a confié au CAUE une mission d'assistance pour la préparation d'une campagne spécifique de labellisation Architecture contemporaine remarquable (ACR) sur ces réalisations avignonnoises.

Les questions patrimoniales ne pouvant faire abstraction des conjonctures environnementales et énergétiques, le CAUE est très attentif à ces problématiques et reste ouvert à tout ce qui peut rapprocher les enjeux environnementaux, énergétiques et patrimoniaux. Pour ce faire, il participe notamment au débat régional, en tant que membre actif de la démarche BDM, et au débat national en tant que membre du GT du label expérimental Effnergie-Patrimoine...



LE POINT DE VUE

**Sylvie Denante,
Adjointe au conseiller pour
l'architecture et les espaces
protégés. DRAC PACA**

A lui seul, le XXe siècle a plus construit que tous ceux qui l'ont précédé. En conséquence, la production architecturale du siècle dernier constitue aujourd'hui l'image de nos villes. Dans cette masse, il

s'agit de préserver les réalisations les plus réussies. L'objectif du label Architecture contemporaine remarquable consiste à montrer l'intérêt de constructions récentes que tout un chacun peut habiter et fréquenter, apprendre à les regarder et les comprendre, inciter à leur réutilisation en les adaptant aux attentes du citoyen. C'est dans cet esprit que s'est construit le partenariat avec le CAUE 84 sur le patrimoine d'Avignon au XXe siècle. Comme le montre l'intervention conduite sur le Stade nautique, la DRAC a accompagné la réhabilitation en pointant dès le départ les « caractérisants patrimoniaux » qui qualifiaient cet équipement et en demandant leur préservation. Le respect de l'existant n'a pas empêché une intervention lourde, visant à redonner aux Avignonnais du XXIe siècle le même plaisir que leurs prédécesseurs des années 60.



Le jour de l'inauguration le 14 décembre 2019

D'autres
MISSIONS
menées en
2019

Conseil départemental : avenant à la Convention Cadre
Participation à divers groupes de travail organisés par la FNCAUE
Groupe de travail parcs et jardins remarquables DRAC
DREAL : commission Eco Quartiers et Sites
Association des élus du patrimoine de Vaucluse (AEPV)
CORAC : associations de chantiers bénévoles
Participation au jury Villes et villages fleuris
Participation aux Conseils d'Administration de l'ADIL et SOLIHA
Collaboration avec la Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS)
Partenariat avec le CAUE de la Drôme pour la coordination des missions d'accompagnement de la Communauté de Communes CCEPPG
Partenariat avec les CAUE Var, Hautes Alpes, Isère, Haute Savoie, Savoie et Drôme pour la mission Interreg sur les friches industrielles
Rencontre avec l'ensemble des CAUE PACA, le CROA et Envirobot BDM 4 mars
DREAL, DDT : accompagnement des collectivités pour l'émergence de projets Eco Quartiers (Grambois, Mirabeau, Cabrières d'Avignon)
Participation au jury pour l'attribution du label Parc+ piloté par l'ARPE
Groupe de travail parcs et jardins remarquables DRAC
Envirobot BDM : commissions BDM 7 février Avignon, QDM, OAP
Ecole d'architecture de Marseille, studio de projets M1 et M2 à Gordes
Participation au jury de l'opération label « ville-nature/Intercommunalité-nature-Territoire Engagé pour la Nature » et du concours « capitale de la biodiversité 2019 »

Conseil départemental : renouvellement de la convention cadre
Participation à divers groupes de travail organisés par la FNCAUE
Partenariat avec les CAUE Var, Hautes Alpes, Isère, Haute Savoie, Savoie et Drôme pour la mission Interreg sur le recensement des friches industrielles
DREAL, DDT : accompagnement des collectivités pour l'émergence de projets Eco Quartiers (Saumane, le Barroux, Orange)
Participation au jury pour l'attribution du label Eco Parc piloté par l'ARPE
Groupe de travail parcs et jardins remarquables DRAC
Association des élus du patrimoine de Vaucluse (AEPV)
CORAC : associations de chantiers bénévoles
Participation au jury Villes et villages fleuris
Participation aux Conseils d'Administration de l'ADIL et SOLIHA
Envirobot BDM : commissions BDM, QDM
Collaboration avec la Fédération française des professionnels de la pierre sèche FFPPS
Ecole d'architecture de Marseille, partenariat avec l'UDAP pour fournir des sujets d'étude
Participation au jury de l'opération label « ville-nature/Intercommunalité-nature-Territoire Engagé pour la Nature » et du concours « capitale de la biodiversité 2020 »
Convention avec la Chambre de Métiers et de l'artisanat sur la rénovation énergétique

Programme
d'**ACTIONS**
2020



12

ASSISTANCE ARCHITECTURALE



Le conseil architectural auprès des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales constitue le cœur de métier des CAUE. Depuis sa création, le CAUE de Vaucluse assure pleinement cette mission de service public aux côtés du Parc naturel régional du Luberon, délégataire, dans la quasi-totalité des communes du Département. Ces rencontres constituent toujours des moments forts de pédagogie et d'échange avec les particuliers, les professionnels, mais aussi les élus et les agents en charge de l'urbanisme dans les communes et intercommunalités.



D'autres
MISSIONS
 menées en
2019

Conseil Départemental, Service de la Rénovation Energétique, partenariat renforcé avec ALTE et CEDER

Poursuite collaboration rénovation énergétique avec le Parc du Luberon

Permanences « *conventionnelles* » de 8 architectes conseillers

Renouvellement des permanences supplémentaires et projets de nouvelles permanences (*Communauté de communes Les Sorgues du Comtat, Saint-Saturnin-les-Apt, L'Isle-sur-la-Sorgue, Cabrières d'Avignon, Saumane-de-Vaucluse, Pernes-Les-Fontaines, Lagnes, etc*)

Renforcement des relations avec les ADS des intercommunalités

Partenariat avec la DDT et UDAP

Poursuite du conventionnement avec le PNRL pour le conseil architectural sur 32 communes

Partenariat avec le CAUE du Gard pour l'assistance architecturale sur les communes gardoises du Grand Avignon



Programme
 d'**ACTIONS**
2020

Poursuite de l'assistance architecturale

Poursuite des partenariats avec l'UDAP, les ADS, le Parc du Luberon l'ALTE, le CEDER, SOLIHA et l'ADIL

L'ASSISTANCE ARCHITECTURALE DU CAUE

Les architectes conseillers sont présents dans la quasi-totalité des communes du département, de 1 à 4 fois par mois selon la taille de la commune et l'importance des projets en cours. Pour les secteurs couverts par le CAUE, en 2019, cela a représenté environ 1 500 permanences, 9 400 rédactions de fiches, et 3 200 pétitionnaires reçus en rendez-vous dans leur commune.

Au service des maires, ils les assistent pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme en formulant des avis portant notamment sur l'insertion architecturale, urbaine et paysagère des projets.

Au service des habitants et tous porteurs de projet, ils les accompagnent dans leurs démarches et notamment pour s'assurer de la meilleure adéquation de la construction ou rénovation avec les contraintes, règlements et contextes locaux. Souvent ces conseils sont apportés sur le site même des projets. Ces missions sont effectuées en relation étroite avec les services instructeurs des intercommunalités, les architectes des Bâtiments de France, ainsi que les conseillers des organismes partenaires que sont l'ADIL, SOLIHA 84 ou encore l'ALTE.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

Le CAUE délègue au Parc la mission d'assistance architecturale sur une partie de son territoire. Celui-ci est effectué par 7 architectes conseillers. Des réunions de coordination sont programmées régulièrement et notamment avec les services de l'Etat (UDAP) pour s'assurer d'une bonne cohérence des avis.



Séance de rendez-vous en mairie avec Laetitia Boniface Poidras, ...

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Face aux enjeux climatiques, il est indispensable d'adapter l'habitat ancien aux exigences de confort et réglementaires actuels, qu'il s'agisse de confort thermique (d'hiver) comme de confort estival. Cette rénovation ne peut-être l'application normée de dispositifs industriels prédéterminés et doit s'adapter d'une part au comportement (hygrométrie, inertie) du bâti ancien et d'autre part au contexte patrimonial et paysager (isolation par l'extérieur) de chaque projet.

Pour cela, il est pour nous indispensable d'aborder cette question après visite sur place, avec une vision globale d'architecte sur chacun des projets.

C'est ce que le CAUE et le PNRL développent sur chacune des plateformes de la rénovation énergétique vaclusiennes en tandem avec les animateurs de ces plateformes.



... et Claude Commune...





CONSEIL ARCHITECTURAL DU CAUE

- Laetitia Boniface-Poidras**, secteur 1
- Claude Commune**, secteur 2
- Hugues Berinchy**, secteur 3
- Damien Mercier**, secteur 4
- Didier Respaud-Bouny**, secteur 5
- Marie-Anne Saint-Paul**, secteur 6
- Stéphanie Passebois**, secteur 7
- Camille Pinet**, secteur 8
- Hamza Kerar**, secteur 9

ASSISTANCE ARCHITECTURALE DÉLÉGUÉE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

- Patrick Cohen**, coordinateur du PNRL
- Anne Bouisset**, secteur 10
- Jean-José Carrillo**, secteur 11
- Dominique Herbert**, secteur 12
- Christelle Juskiwieski**, secteur 13
- Virginie Pineaud**, secteur 14
- Pierre Bonneviale**, secteur 15

Pour toute information, les sites :
www.caue84.fr ou www.parcduluberon.fr
 vous donneront les références souhaitées.



BUREAU

Président :
Pierre Gonzalvez

Vice-Présidente :
Corinne Testud-Robert

Vice-présidente :
Noëlle Trinquier

Trésorier :
Alain Moretti



ARCHITECTES CONSEILLERS

Laetitia Boniface-Poidras
Claude Commune
Hugues Berinchy
Damien Mercier
Didier Respaud-Bouny
Marie-Anne Saint-Paul
Stéphanie Passebois
Camille Pinet
Hamza Kerar



ADMINISTRATION

Directeur :
Jean-Charles Gros

Gestion et comptabilité :
Anne Charpentier

Secrétariat :
Sylviane Chaillon et
Claudine Noël

Agent de service :
Josiane Servais



CHARGÉS D'ETUDES EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Laetitia Boniface-Poidras, écoquartiers

Melvin Dupont, paysage

Marc Jadot, espaces naturels et géomatique

Hamza Kerar, urbanisme et programmation

Thomas Kleitz, OGS et paysage

Damien Mercier, patrimoine

Nathalie Rolland, paysage et espaces publics

Didier Respaud-Bouny, FDACV

Marie-Anne Saint-Paul, accessibilité

Frank Souciet, eaux et milieux aquatiques

